



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(22-2)

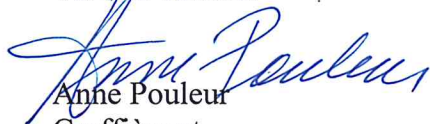
ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 2 mai 2022 lors de la tenue d'une séance ordinaire publique, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 116-01-2005(22-2) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

Le règlement vient modifier la rémunération du conseil municipal quant à la charge additionnelle de travail que constituent les comités consultatifs;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX.


Anne Pouleur
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

=====